

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2026 N°059**ARRETE DU MAIRE****Restriction particulière au stationnement et à la circulation**

Place Jean Jaurès

A l'occasion de la « SOIREE JEUNES »

Dimanche 26 juillet 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU le déroulement de la « SOIRÉE JEUNES », qui a lieu le dimanche 26 juillet 2026, place Jean Jaurès ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit du dimanche 26 juillet 2026 à 13h00 au lundi 27 juillet 2026 à 03h00, sur la place Jean Jaurès ainsi que sur les voies situées autour de la place, dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 2 : La circulation est interdite du samedi 25 juillet 2026 à 14h00 jusqu'au dimanche 26 juillet 2026 à 02h00, avenue Sainte-Anne (de l'intersection formée avec le boulevard de la Libération à celle formée avec la rue Henri Barret, dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 3 : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

ARTICLE 4 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 5 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

12 JUIN 2026

LE MUY, le 10 juin 2026

Le Maire,

Romain VACQUIER